

La Communauté de Communes de Coignières et Maurepas

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	2
Population totale :	23 596

Localisation au sein du département



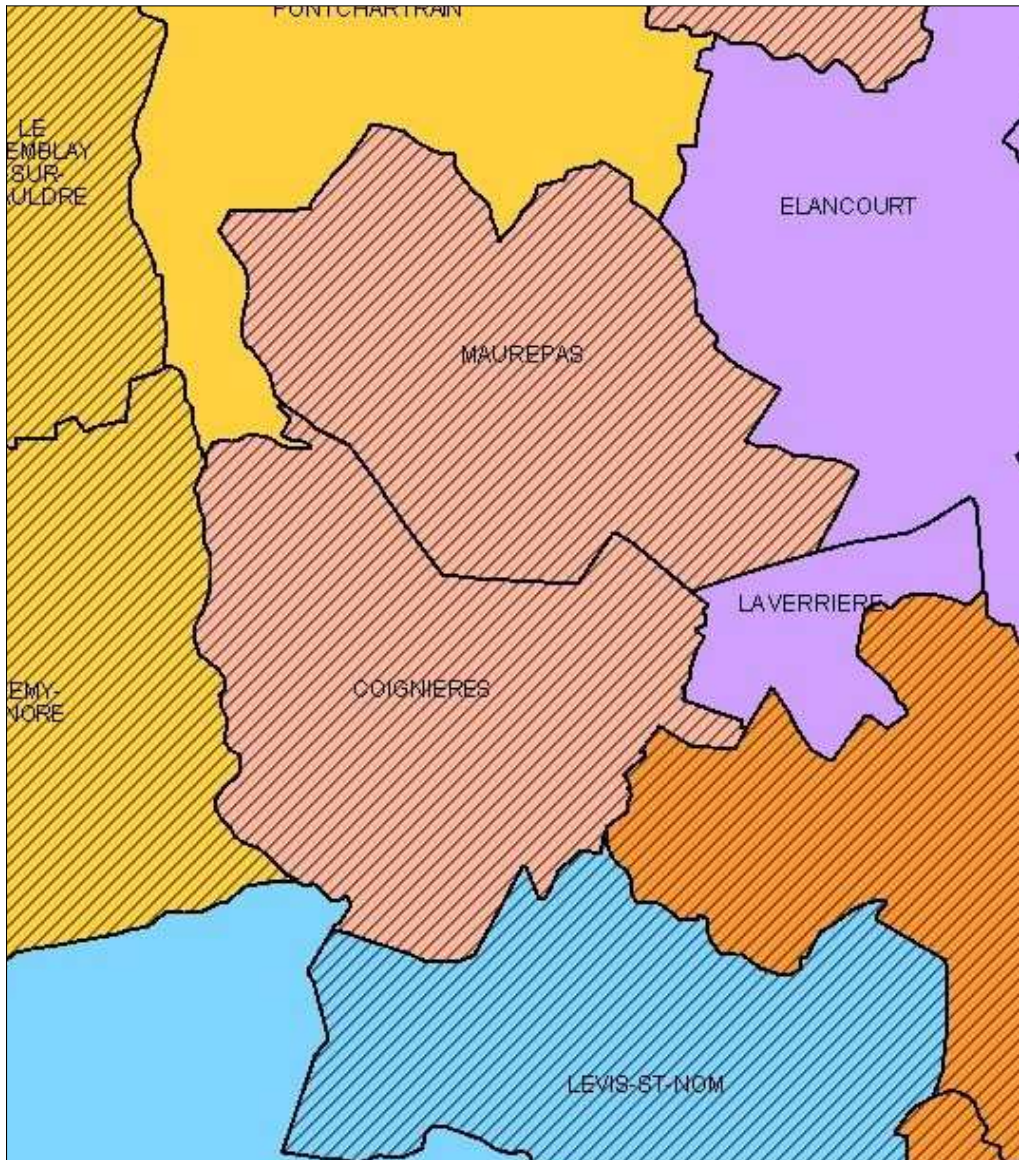
Création de la Communauté de Communes de Coignières et Maurepas

Compte tenu de leurs tailles relativement importantes et de leurs caractéristiques -territoire de transition entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le Sud du département, en amont de plusieurs bassins versants, concentrant des spécificités et des problématiques urbaines avec la traversée par la RN10, la présence de commerces.- les communes de **Maurepas** (19 033) et de **Coignières** (4 563) peuvent dans l'immédiat constituer une communauté de communes axée sur leurs enjeux et projets partagés.

Cette situation doit permettre de consolider des axes de coopérations locales, dans la perspective d'un rapprochement efficace dans un second temps avec un EPCI limitrophe.

Le constat d'une coupure géographique vers le Sud, et d'échanges moindres avec le secteur de la Vallée de Chevreuse ou de la Plaine de Neauphle, oriente plutôt cette perspective vers une continuité urbaine avec la CASQY.

Périmètre de la Communauté de Communes de Coignières et Maurepas



Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	0	0
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	1	4 563
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	1	19 033
Total	2	23 596
Pour mémoire, EPCI préexistant : aucun		

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	20,96%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux (durée légale)	3 ans

* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	40 912 774	47 634 806	95 574	19 886 367
€/ hab.	1 733,89	2 018,77	4,05	842,79
Moyenne déptale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	-18,39	453,61	-3,18	413,52
soit (en %)	-1,05	28,98	-43,98	96,33

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
2 698 513	16 320
114,36	0,69
65,71	5,24
48,65	-4,55
74,04	-86,80

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
MAUREPAS	87,50	66,48	32,61	48,70	23,83
COIGNIERES	12,50	33,52	67,39	51,30	18,24
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "Maurepas / Coignières" regrouperait 2 communes et formerait un ensemble de 24 000 habitants.

Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation sensiblement équivalente à la moyenne départementale en termes de tissu fiscal (base TH inférieure de 1 % à la moyenne départementale) alors même que celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises sont très significativement supérieures à cette moyenne (+ 96 % pour la CFE).

La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 3 ans.

Source : DGFIP

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes de Coignières et Maurepas ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 6 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 1 syndicat à vocation unique (SIVU), 1 syndicat à vocation multiple (SIVOM) et 4 syndicats mixtes.

La simplification de la carte intercommunale nécessite une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements.

		Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
Compétences obligatoires	Aménagement de l'espace		
	Actions de développement économique		
Compétences optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte de destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) 	
	Politique du logement et du cadre de vie		
	Création, aménagement et entretien de la voirie		
	Équipements culturels, sportifs et scolaires		
	Action sociale		
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'assainissement de la Courance (SIAC) 	
Compétences facultatives	Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte de l'étang des Noes (<i>hydraulique, autres actions environnementales</i>) ▪ Syndicat mixte d'énergie des Yvelines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM des eaux de Jouars-Pontchartrain Maurepas (SIEJM) ▪ Syndicat mixte Aménagement hydraulique du bassin de la Mauldre supérieure (SIAMS) (<i>hydraulique, autres actions environnementales</i>)